



Déclaration liminaire

Formation spécialisée de NANTERRE du 19 décembre 2024

« Les V.I.F(*) imposent des audiences prioritaires justifiées mais mettent les nerfs à VIF des magistrats et agents du greffe, tant celles-ci atteignent des débordements horaires inacceptables »
(*violences intra familiales)

Nanterre peut être portée désormais au « hit-parade » de la plus longue des audiences correctionnelles jamais enregistrée d'une durée de 17 heures 53 minutes !!! Du jamais vu !!!

A l'ordre du jour de cette formation nous examinons les mentions des registres SST (Santé, sécurité au Travail), ainsi que les accidents de service. L'UNSa SJ/USM tient à vous faire part de son étonnement quant aux réponses apportées par la hiérarchie dans de trop nombreux cas du type, nous citons : « à suivre ou encore oui ou non » sans autre forme d'explication.

Notre mission essentielle est d'analyser l'arborescence des causes et des malaises des agents afin d'éviter les RPS. Notre rôle est d'agir à titre préventif dans le but que ces difficultés ne se renouvellent pas. Le manque d'éléments apportés ne nous permet pas de remplir pleinement notre mission afin de remédier à ces dysfonctionnements.

Sur ce point l'UNSa SJ/USM souhaite que le point soit fait lors de la prochaine F.S. sur la note de cadrage SJ 24-312-RGH5/15.11.2024, relative aux décharges d'activité des assistants et conseillers de prévention qui stipule notamment, en page 3, qu'un ETP doit être consenti pour un effectif de 332 agents (magistrats et autres agents) à l'assistant de prévention. Ceux-ci, en raison de leur charge de travail, ne peuvent se consacrer pleinement à leurs missions. Il serait en effet préjudiciable que des agents de prévention renoncent à cette mission de soutien et d'accompagnement pour cette raison.

Il nous semble également important de pouvoir disposer d'un bilan régulier des incidents survenus sur l'arrondissement.

Les registres S.S.T. permettent d'alerter sur une situation, de solliciter une aide, de réclamer un renfort, car les relais hiérarchiques et syndicaux ne suffisent parfois plus. On sait hélas, depuis trop longtemps, que si l'on ne demande pas, nous n'obtenons rien. Ce n'est pas vraiment dans notre état d'esprit mais, comme notre ministère a complètement abandonné l'idée d'assurer efficacement et équitablement un service public de la justice de qualité, accessible à tous, pour uniquement gérer la pénurie et la rentabilité. Dans ce cadre, L'UNSa SJ/USM souhaite la bienvenue à Madame PIANA, nouvelle psychologue clinicienne, et tient à saluer ses interventions et celles de Madame MAKELA qui veillent à l'accompagnement des magistrats et des agents du ressort, au quotidien.

Lors du forum social les équipes du DRHAS (Direction des Ressources Humaines et de l'Action Sociale) ont fait un travail remarquable, l'intervention de Mme MAKELA a été tout particulièrement appréciée. L'UNSA SJ/USM tient à vous en remercier.

Nous souhaiterions que lors de ces forums soient abordés le sujet des FSSS et qu'une intervention puisse avoir lieu sur l'importance des registres SST. Nous, organisations syndicales, ne cessons de rappeler aux collègues l'importance de ces registres, qui doivent rester à la disposition de tous les agents et de tous les usagers de nos juridictions, afin de faire remonter toutes les difficultés, y compris personnelles, qu'ils rencontreraient dans le cadre de leur activité professionnelle, et qui ont un impact sur l'hygiène, la santé, la sécurité ou les conditions de travail. C'est un droit que l'administration a le devoir de protéger et d'assurer, d'autant plus lorsque l'on sait combien les collègues hésitent à faire remonter à leur hiérarchie directe les difficultés et défaillances qu'ils constatent, de peur d'être mal vus...

L'UNSA SJ /USM encourage ainsi les collègues à se saisir des outils qui sont à leur disposition pour dénoncer les situations qu'ils endurent au sein de leurs services : les registres SST, danger grave et imminent, le dispositif Allodiscrim. Ces mobilisations permettront à leur tour à leurs représentants de mettre en œuvre les outils de la SST afin de retrouver des conditions de travail dignes et mettre fin à certains fonctionnements structurels de notre institution intolérable. Nos collègues peuvent d'ailleurs solliciter eux-mêmes directement le médecin du travail qui intervient sur leur arrondissement sans obligation de saisine de leur hiérarchie.

Concernant le médecin du travail et l'infirmière de prévention pouvons-nous avoir des éléments quant à leur prochain recrutement ?

L'UNSA SJ/USM tient également à rappeler le rôle des assistants sociaux de secteur : ils interviennent auprès des personnes confrontées à des difficultés économiques, administratives, familiales, **professionnelles**, de logement, de santé, sociales ou **psychologiques**. Leur objectif est d'aider ces agents à retrouver leur autonomie et à faciliter leur insertion sociale et/ou professionnelle. Il est de la responsabilité de chacun de saisir ces professionnels lorsqu'une difficulté est identifiée. Nous tenons à rassurer nos collègues qui doutent sur certains arrondissements de la confidentialité des échanges. Vous pouvez les solliciter sans crainte afin d'échanger sur vos difficultés personnelles ou professionnelles, ou à l'occasion de traumatismes tels que ceux subis sur l'arrondissement judiciaire. Elles sont toutes pleinement à l'écoute et la confidentialité des échanges est préservée.

L'UNSA SJ/USM appelle de ses vœux des réflexions globales sur le télétravail, dont elle réaffirme qu'il doit être enfin vu comme une véritable organisation de travail source de bien-être et non comme une simple facilité d'adaptation du service.

Enfin, l'UNSA/USM souhaite que nous penchions sur les problèmes d'écrtage des heures supplémentaires, les heures supplémentaires non récupérées par de nombreux agents, en raison de leur charge de travail et l'explosion du nombre de jours posés sur les CET. Un groupe de travail pourrait se constituer sur ce sujet.

Les membres UNSA SJ/USM de la FS